

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022/403

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne dans le cadre de la prestation de service unique (PSU) de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Menthe et Grenadine »

Séance du mercredi 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 24 novembre 2022, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 25

Excusés

représentés : 8

Absents : 2

* Arrivée à 18h37, a pris part au vote pour son compte et celui de J. Kawouk dont elle détient le pouvoir à compter du point n°5 inscrit à l'ordre du jour

** Arrivées à 18h40, ont pris part au vote à compter du points n°5

*** Représenté par A. Monfils jusqu'à son arrivé à 19h34, a pris personnellement part au vote à compter du point n°14

**** A quitté la séance à 19h44 avant le vote du point n°16 en confiant son pouvoir à J. Berrebi

***** A quitté la séance à 20h25 avant le vote du point n°17 en confiant son pouvoir à G. Melin

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Gilles Melin, Souad Medani, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Sylvie Deforges**, Omar Abbazi***, Sonia Schaeffer, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo****, Nejla Toptas*****, Christian Amar Henni, José Peres, Elorn Pierre Pecorari, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Sofiane Seridji à Nicolas Fené, Véronique Gauthier à Marcus M'Boudou, Serge Mercieca à Stéphane Raffalli, Annabelle Mallet à Grégory Gobron, Siegfried Van Waerbeke à Souad Medani, Dounia Lebik à Sémira Le Querec, Jérémy Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle

91130 Ris-Orangis

T. 01 69 02 52 52

F. 01 69 02 52 53

Contact@ville-ris-orangis.fr

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne dans le cadre de la prestation de service unique (PSU) de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Menthe et Grenadine »

Petite enfance

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Dounia LEBIK, Conseillère municipale déléguée chargée de la Petite Enfance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 23 novembre 2022,

VU la délibération du Conseil municipal n°2022/106 relative à la modification du mode de gestion et d'exploitation de la crèche Menthe et Grenadine,

VU la proposition de convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne pour bénéficier de la prestation de service unique en faveur de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Menthe et Grenadine »,

CONSIDERANT l'intérêt de la ville de Ris-Orangis à bénéficier de la prestation de service unique (PSU),

CONSIDERANT les aides financières apportées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour soutenir l'accueil du jeune enfant,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) jusqu'au 31 décembre 2025, dans le cadre de la prestation de service unique (PSU) de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Menthe et Grenadine ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service unique (PSU) de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Menthe et Grenadine » et tous documents subséquents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : 01 DEC. 2022

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

